

Enquête publique ECOPARC 4, à l'attention du Commissaire-enquêteur

Déborah et Vincent GANGNEBIEN

27600 Fontaine-Bellenger

Le 02/02/2020

Monsieur,

Le nouveau site économique « Ecoparc 4 », prévu entre Fontaine-Bellenger et Heudebouville, est situé sur des zones agricoles et naturelles en face du Hameau d'Ingremare.

Dans les annexes au mémoire réponse MRAE, intitulées « PLHI valant SCOT-Evaluation environnementale Ecoparc 4 Fontaine Bellenger » (§ 3.b.), il est écrit « Il est aujourd'hui entièrement entouré de terrains agricoles, aucune construction n'est visible à proximité du secteur »

Cette affirmation est complètement fausse. La première maison se trouve à moins de 300 mètres du projet (cf. photo aérienne ci-dessous). L'ensemble des habitants d'Ingremare sera impacté par la ZAC Ecoparc 4. Ce point de vue n'a pas du tout été pris en compte dans l'étude d'impact ! En effet, il semble que l'étude est basée sur l'absence de riverains à proximité du projet !



Ce site va irrémédiablement conduire à un changement important du paysage : une « verrue » paysagère. A cela s'ajoute des nuisances sonores, lumineuses (lampadaires, ...) et diverses pollutions (qualité de l'air, de l'eau, ...).

Aucunes mesures compensatoires ne sont envisagées afin de limiter ces nuisances. Nous sommes étonnés de constater que l'insertion paysagère n'a été prise en compte que du côté de l'autoroute A13 alors que rien n'est fait pour permettre une meilleure insertion paysagère vis-à-vis du Hameau d'Ingremares.

Par exemple, une bande d'inconstructibilité et un aménagement paysager, en lisière de la rue de Marinette en face d'Ingremares, pourraient être envisagés pour limiter les nuisances sonores, visuelles et lumineuses.

De même, la situation de la voirie n'est pas abordée. Aucune route en périphérie du site n'est apte pour recevoir de la voirie lourde (et des camions, il en passe déjà dans le hameau !).

De plus, nous sommes inquiets pour la sécurité et la quiétude des riverains et de leurs enfants. En effet, il semblerait que la rue de Marinette soit une voie d'accès privilégiée. Aucune action préventive n'est envisagée dans ces domaines, telles que la mise en place de ralentisseur ou une interdiction de circulation des Poids Lourds.

Par ailleurs, la baisse de la valeur des biens immobiliers situés à proximité de ce projet est certaine.

En outre, l'axe Vironey-Heudebouville est connu pour être un axe déjà très fréquenté. Notre crainte est que les déplacements pendulaires des travailleurs de la zone Ecoparc se déportent sur des itinéraires alternatifs (dans ces itinéraires bis, Ingremares est un nœud de passage).

En conclusion, sans mesures compensatoires contraignantes, l'impact pour les riverains sera trop important par rapport aux bénéfices.

Un autre point nous interpelle. Concernant les eaux de ruissellement, il est prévu que la surverse de l'ouvrage de rétention rejoigne l'axe de ruissellement naturel : il s'agit de la saignée présente en bordure de voirie, située à l'aval de l'intersection entre la route d'Ingremares et la rue Marinette. Or, lors d'épisodes pluvieux, la rue de Marinette est toujours inondée ! (Cf. « note complémentaire – courrier du 26 mars 2019 », page 16).

Par avance, merci d'apporter des réponses à nos remarques.

Cordialement.

Déborah et Vincent GANGNEBIEN